



Stage syndical

L'école inclusive

Mardi 28 novembre 2017

Salle Allende—LORIENT

Philippe Mazereau est enseignant chercheur à l'université de Caen Basse-Normandie, habilité à diriger les recherches. Il est directeur du Master Education formation ingénieries et professionnalités et co-responsable du pôle santé maladies handicap de la Maison de la recherche en sciences humaines. Il oriente ses recherches sur : La scolarisation des élèves handicapés – Les formes de coopération interprofessionnelle - L'évolution des politiques sociales du handicap.

Avec lui, nous aborderons la notion des besoins éducatifs particuliers des élèves, qui tend à s'imposer aujourd'hui dans l'approche des difficultés scolaires et des handicaps. C'est une notion qui se veut en rupture avec l'approche diagnostique et individualisante des difficultés scolaires.

Agnès Duguet est enseignante spécialisée et secrétaire nationale au SNUipp-FSU. La circulaire ULIS parue en 2016 implique une inscription des élèves dans leur classe de référence et une inclusion effective. Dans certains endroits, cela bouleverse les pratiques et déstabilise les équipes. Comment y remédier, que mettre en place dans ces classes ?

Agnès Duguet fera l'analyse des moyens dont l'école a besoin pour mettre en œuvre l'école inclusive.

REPRENONS

LA MAIN SUR

NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS

L'ÉCOLE !



Participer à un stage syndical est un droit

Comment s'inscrire?

Les demandes d'autorisation d'absence sont à adresser à l'IA sous couvert de l'IEN au moins un mois avant la date du stage, **soit avant le 28 octobre 2017** : envoyer une demande d'autorisation d'absence avec le courrier ci-contre (en version word sur le site de section 56.snuipp.fr)

S'inscrire aussi par mail auprès du SNUipp-FSU 56 le plus rapidement possible.

Qui peut participer ?

Tout-e enseignant-e qui est intéressé-e par un stage de formation syndicale, syndiqué-e ou non, qu'il travaille en maternelle, en élémentaire, dans un RASED, comme remplaçant, en ASH...

NOM, Prénom:
 Fonction et poste:
 Etablissement:

Madame la Directrice Académique
 des services de l'Éducation Nationale.

S/C de
 M., Mme l'IE n° de

Madame la Directrice Académique,
 Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7),
 portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la
 formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :
 mardi 28 novembre 2017 de 9 h à 16 h 30
 pour participer à un stage de formation syndicale

Ce stage se déroulera à LORIENT

Il est organisé par la section départementale du SNUipp du Morbihan, sous l'égide
 du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la
 liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation
 syndicale.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Académique des services de l'Éducation
 Nationale, l'expression de mes salutations respectueuses.

A le

Signature :

